

S.A.V.S « ETAP' APPART »

23 rue de Vincourt
95280 JOUY LE MOUTIER
Tél. : 01 30 17 31 82

I - PRESENTATION DU SERVICE

Préambule :

Par arrêté en date du 23 septembre 2003, le Président du Conseil Départemental avait autorisé la création d'une structure expérimentale de type Foyer d'Hébergement Temporaire avec une capacité d'accueil initiale de 13 adultes. Suite à l'avis favorable du CROSMS pour le dossier global d'extension présenté par le gestionnaire en 2008, le Président du Conseil Départemental a autorisé l'augmentation de capacité de 5 places, portant ainsi la capacité d'accueil à 18 adultes.

L'établissement avait pour vocation d'offrir une solution d'hébergement temporaire aux jeunes qui fréquentaient l'accueil de jour du CAVT.

Par arrêté en date du 19 juillet 2023, le Conseil Départemental a modifié le statut de cette structure d'hébergement : il est alors devenu un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale, portant la capacité d'accueil de 18 à 24 adultes. En effet, si le projet initial du Foyer d'Hébergement Temporaire était novateur et très pertinent à sa création, aujourd'hui, les dispositifs de type SAVS et Habitat inclusif ont élargi le panel de l'offre et répondent aux besoins des personnes accompagnées. Il est donc apparu cohérent pour le financeur de requalifier le service.

L'année 2023 a été marquée par de nombreux changements sur le service : changement de direction, arrivée d'une nouvelle équipe éducative ; création au fur et à mesure de l'année de liens de confiance avec les adhérents du service et accompagnements relatifs à leurs attentes et à leurs besoins.

L'objectif pour l'année 2024 était donc de stabiliser et de développer tout ce qui avait été initié en 2023, pour permettre un accompagnement global, stable et adapté à chaque personne accompagnée.

Le SAVS offre 24 places et est ouvert 365 jours par an, de 10h à 20h00, avec un accompagnement éducatif effectif toute l'année, weekend et jours fériés compris.

Le SAVS Etap' Appart a pour mission générale d'accompagner des personnes en situation de handicap à réaliser leurs projets. L'intervention de ce service vise à mettre en œuvre un processus d'autonomisation progressive de la personne et à favoriser son inclusion dans la vie sociale.

Le service peut ainsi être amené à accompagner les personnes sur les divers versants qui constituent la vie quotidienne et sociale :

- Le logement : l'entretien, l'aménagement, le budget, la préparation et la gestion des repas...
- Les démarches administratives et budgétaires
- L'insertion professionnelle et/ou sociale
- La santé : l'accès aux soins, l'alimentation, le suivi de sa santé, la prévention...
- L'accès aux loisirs
- Le soutien, le maintien ou la restauration des liens sociaux (familles, amis, professionnels...)
- La citoyenneté, le développement de ses capacités d'autonomie, de prise de décision et de pouvoir d'agir

Le SAVS permet aux personnes de vivre chez elles tout en ayant un soutien et un étayage éducatif régulier. Cet accompagnement est multi dimensionnel et est réalisé à travers l'intervention de l'équipe pluriprofessionnelle constituée de 4 professionnels éducatifs et d'une psychologue.

Les éléments marquants de l'année 2024

1. Départ d'un Moniteur Educateur ayant bénéficié d'une mutation vers l'Etablissement Non Médicalisé « La Charmille » le 01 avril 2024
2. Arrivée d'une Aide Médico Psychologique venant du SAVS « La Hêtraie » le 01 avril 2024, maintenant ainsi l'effectif de l'équipe éducative au complet.
3. Durant l'année 2023, 18 personnes ont été accompagnées par le FHT ETAP (de 18 places) jusqu'à ce qu'il devienne un SAVS (de 24 places) en juillet. Dans le cadre de la transformation de l'offre, le Conseil Départemental a rattaché les 6 places des appartements-tremplins au SAVS ETAP APPART. Le souci est que les appartements -tremplins d'HEVEA étaient gérés par le SAVS la Hêtraie et les locataires de ces appartements étaient accompagnés par ce même service.

C'est pourquoi, afin d'accompagner avec tact et respect chacun dans les changements, il a été décidé de faire une passation en douceur : le SAVS la Hêtraie a continué au second semestre 2023 à accompagner ces six personnes des appartements-tremplins, tout en intégrant de nouveaux adhérents, afin que pour 2024 la somme des activités des deux SAVS corresponde bien aux attendus des financeurs, à savoir, 48 places pour les deux SAVS.

Le but de cette opération était à la fois de respecter les personnes accompagnées, en ne les faisant pas passer d'un SAVS dans un autre, avec perte brutale des liens avec l'équipe éducative précédente, juste pour des raisons administratives ; le but était aussi d'organiser cette transformation sans baisse d'activité.

Entre mi-2023 et fin 2024, des mouvements de personnes se sont opérés par le fait d'entrées et de sorties des services, et en toute fin 2024, chacun des deux SAVS a repris une activité normale, avec pour chacun, 24 personnes accompagnées, voire plus en file active.

II - ELEMENTS DU PROJET D'ETABLISSEMENT OU DE SERVICE

A l'origine, le projet d'établissement du Foyer d'Hébergement Temporaire ETAP' APPART était concomitant à celui du CAVT. Les personnes étaient accueillies au sein d'Etap' Appart en parallèle de l'accompagnement proposé par le CAVT de Cergy. Ces admissions communes permettaient aux personnes d'être accompagnées sur l'insertion sociale à travers un logement (FHT) et l'insertion professionnelle en milieu ordinaire (CAVT) sur un temps limité (2 ans maximum). De plus, pour bénéficier de ces accompagnements la limite d'âge était de 25 ans. Les entrées et sorties de ces deux services étaient indissociables et l'accompagnement qu'ils proposaient visait essentiellement à une intégration au SAVS VPA ou à une fin d'accompagnement dans certains cas.

Avec l'évolution du service depuis 2023, le projet du SAVS a pu s'adapter aux nouveaux besoins et aux demandes des personnes accompagnées. Durant l'année 2024, la réécriture du projet de service a pu redéfinir les missions et le rôle du service, s'autonomisant totalement du CAVT quant à son fonctionnement et à ses prises de décision.

Le SAVS Etap' Appart n'est plus une annexe du CAVT ou un tremplin vers le SAVS VPA, il est un service qui accompagne individuellement les projets de chacun et oriente les personnes vers les partenaires les plus adaptés. Un partenariat régulier perdure bien-sûr avec le CAVT, mais il n'y a plus de lien d'interdépendance.

Depuis maintenant 2 ans, le travail de réflexion autour de la reconstruction du service a permis de mieux cerner les besoins des personnes accompagnées par le service. En effet, au regard de son historique et de son évolution récente, nous pouvons constater les problématiques récurrentes des personnes accompagnées : difficultés d'accès à un logement individuel, difficultés à la recherche et au maintien dans une activité

professionnelle, difficultés de gestion dans la vie quotidienne, isolement social... Ces problématiques ont amené l'équipe à réfléchir aux besoins spécifiques du public accompagné afin d'apporter des pistes d'accompagnements plus adaptées à ces difficultés du quotidien.

Il est alors apparu primordial pour l'année 2024, que le service puisse apporter un accompagnement global renforcé dans la gestion du quotidien des personnes, notamment à travers l'accès et le maintien dans un logement individuel.

A la reprise du service en janvier 2023, les personnes accompagnées vivaient toutes depuis des années en colocation, soit à quatre ou cinq au sein de la Maison Educative des Neiges de CERGY, soit par deux dans des logements diffus sur la commune CERGY (Le Haut, St Christophe et Préfecture).

Si le principe de colocation peut être une bonne solution lorsque les personnes sont jeunes et ont besoin de cette étape pour gagner en autonomie, elle ne peut souvent être que provisoire.

Lors des CVS en 2023, des réunions de droit d'expression en 2024 et lors de rencontres et entretiens tout au long de l'année, toutes les personnes accompagnées, sans exception, ont exprimé leur volonté de vivre en logement individuel : la colocation n'était plus adaptée à leur situation. Elles ne voulaient plus partager leur espace de vie ni les tâches ménagères, elles ne voulaient plus être confrontées aux difficultés de leur colocataire non plus. Cette colocation, acceptée au début, n'est plus du tout souhaitée par ces jeunes devenus maintenant adultes : manque d'intimité, partage des tâches souvent non faites, donc dégradation des locaux et du matériel, obligation de supporter le rythme de vie du colocataire et toutes les fragilités liées aux pathologies psychiques...

Nous avons pu entendre cette demande qui s'inscrivait parfaitement dans le cadre des modalités d'accompagnement d'un SAVS. En effet, un SAVS n'a pas vocation à fournir un logement aux personnes accompagnées, du moins pas à long terme.

Pour autant, le service est confronté à un réel problème de solution de relogement. Le secteur locatif étant très tendu sur le secteur de CERGY, et les profils des personnes accompagnées n'étant pas prioritaires, car elles sont considérées par les bailleurs comme bénéficiant déjà d'un logement, il a été très fastidieux de trouver des solutions de relogement que ce soit dans le secteur privé ou social.

Avec la collaboration de la responsable immobilier du siège, HEVEA a donc loué des studios ou petits appartements afin de les sous-louer aux personnes accompagnées. Cette solution a alors permis en 2024 à une majorité d'entre elles d'accéder à un logement individuel.

A cette problématique d'accès au logement se rajoute le constat que certaines des personnes accompagnées par le service n'ont pas toutes les capacités nécessaires aujourd'hui pour être accompagnées par un SAVS classique. En effet, certaines ont encore besoin d'un soutien et d'un étayage éducatif renforcé du fait de leurs parcours ou de leurs troubles psychiques. Une présence éducative soutenue est donc nécessaire pour leur permettre de vivre en logement hors institution.

Pour autant, ces personnes, bien que fragilisées dans leur quotidien, n'envisagent pas du tout d'intégrer une structure type foyer d'hébergement. Comme vu précédemment, elles ont le désir d'avoir la vie la plus ordinaire possible, elles n'aspirent donc pas à vivre en institution.

Il en est de même pour les personnes qui intègrent le SAVS, après avoir vécu chez leurs parents ou en Foyer d'Hébergement. Souvent, nous constatons leurs difficultés à gérer certains actes de la vie quotidienne : faire des courses adaptées, entretenir et investir son logement, se préparer des repas variés, occuper son temps libre... Tous ces actes sont souvent nouveaux pour des personnes qui ont vécu en institution ou chez leurs parents ; il s'agit du premier logement auquel elles ont accès et nous voyons bien comment cette étape de vie est parfois délicate à traverser.

Pour les soutenir dans cette transition et les accompagner vers un équilibre, il est nécessaire de les soutenir davantage afin qu'elles acquièrent peu à peu les compétences pour vivre au mieux dans leur logement.

C'est pourquoi, le projet de service du SAVS ETAP APPART, retravaillé en 2024 et qui sera finalisé en 2025, va intégrer cette spécificité d'accompagnement un peu plus poussé pour les « primo-arrivés » au service, notamment en soirée et renfort le week-end.

L'Association HEVEA a la chance de gérer trois SAVS ; l'un d'entre eux, ETAP APPART, apportera cette spécificité d'un accompagnement du quotidien un peu plus important, si besoin.

III - POPULATION(S) ET ACTIVITES

Depuis la transformation du service en SAVS, le public accompagné et ses problématiques sont en cours d'évolution.

En effet, au départ le public accueilli avait plutôt un profil jeune (- de 30 ans), avec un projet d'insertion sociale et professionnelle en milieu ordinaire.

Avec les nouvelles admissions effectuées, le service voit arriver de nouveaux profils dont les problématiques sont différentes.

Étant donné l'historique et l'évolution du service, nous pouvons distinguer aujourd'hui deux types de public :

D'une part les personnes qui ont connu le fonctionnement du FHT et donc qui présentent des caractéristiques et problématiques similaires, et d'autre part les personnes qui ont intégré le SAVS sans avoir connu l'ancien fonctionnement ni le projet d'établissement du FHT. Cette distinction semble importante à expliquer car l'équipe constate des problématiques différentes rencontrées ainsi qu'une approche éducative différente à mettre en œuvre.

D'une part, le public accompagné par le Foyer d'Hébergement Temporaire ETAP' APPART était constitué de personnes jeunes (moins de 25 ans, selon le projet de service), présentant une déficience légère et/ou des troubles psychiques stabilisés. La plupart ont eu un parcours de vie en lien avec la protection de l'Enfance, qui les orientait vers ce service lorsque la fin de leur contrat jeune majeur arrivait à leur terme.

Une partie du public du SAVS ETAP APPART est donc naturellement constitué de personnes jeunes (entre 21 et 28 ans).

Ces personnes n'avaient donc pas été en demande d'intégrer le service ; elles y étaient entrées car elles avaient besoin de trouver un logement et un apprentissage à l'emploi. Elles étaient donc de fait entrées dans le service, mais sans en avoir fait le choix, ni être elles-mêmes en demande. C'est pourquoi beaucoup d'entre elles n'avaient pas bien compris les missions du service et ne les sollicitaient essentiellement que lors de soucis de logement, d'argent ou administratifs. Ce service était en 2023, pour beaucoup, vécu comme une sorte de « service social ».

D'autre part, le public nouvellement accueilli est constitué de personnes, souvent un peu plus âgées, pour certaines en situation de parentalité compliquée, ayant leur propre logement ou vivant en famille. Ces personnes ont intégré le service suite à leur propre demande d'admission ; elles sont en demande du type d'accompagnement que propose un SAVS, à savoir un accompagnement sur des besoins spécifiques qu'elles sont en capacité d'exprimer. Cet accompagnement, parfois complexe au regard de certaines situations, est néanmoins plus facile à appréhender pour l'équipe éducative car les demandes sont clairement exprimées et l'adhésion aux visites à domicile et aux rendez-vous programmés est présente.

Cela constitue donc deux types de publics très différents, qui pourtant ont pu créer des liens, notamment lors des réunions de droit d'expression et surtout lors des sorties et activités le week-end.

Cela a très nettement contribué à ce que le premier groupe perçoive mieux les missions d'un SAVS et la part d'initiative et de d'investissement que chacune des personnes accompagnées doit mettre dans la mise en œuvre de son propre projet de vie. Ces « jeunes » pour la très grande majorité d'entre eux, ont maintenant cessé de « se laisser porter » et ont réellement commencé à se remobiliser.

Le fait de voir se réaliser, au fur et à mesure de leurs efforts, leur projet de vie dans un studio individuel, a très largement contribué à intensifier leur confiance envers l'équipe éducative.

Au 31 décembre 2024, les personnes accompagnées étaient au nombre de 27.

Mais au cours de l'année 2024, ce sont 31 personnes qui ont été accompagnées par le service.

Mouvements des usagers dans le service – entrées – sorties

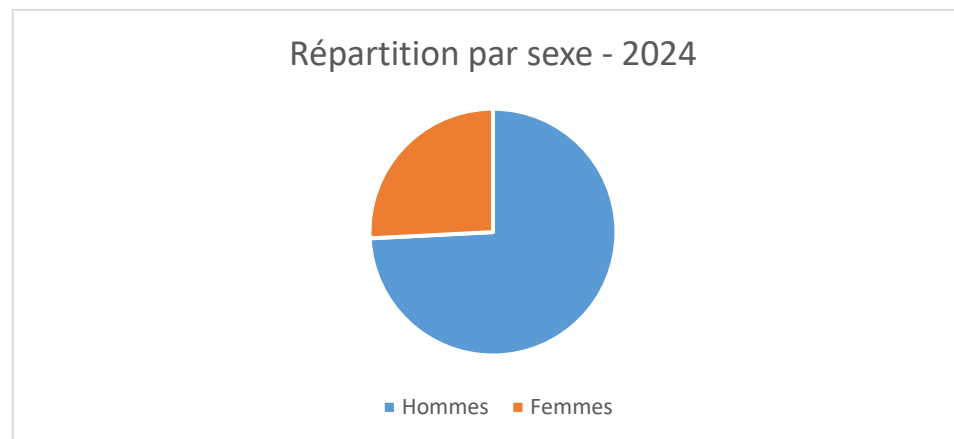
Entrée dans le service en 2024 :

Nom	Date de naissance	Type de logement	Date d'entrée	Motif d'entrée
SB	28/10/1991	Studio individuel	01/01/2024	Passage du SAVS la Hêtraie au SAVS ETAP APPART
KB	09/01/1992	Studio individuel	01/01/2024	Passage du SAVS la Hêtraie au SAVS ETAP APPART
SD	08/08/1969	Appartement ind.	31/12/2024	Sans logement – Besoin urgent accompagnement
TB	02/07/2003	En famille	02/07/2024	Famille en difficulté – Besoin d'accompagnement
MFS	22/06/1994	Studio individuel	21/06/2024	Besoin d'accompagnement
PH	13/09/1971	Studio individuel	17/12/2024	Passage du Foyer la Charmille au SAVS ETAP APPART
EM	05/03/1991	Studio individuel	30/07/2024	Besoin d'accompagnement
BM	02/02/1991	Studio individuel	01/01/2024	Passage du SAVS la Hêtraie au SAVS ETAP APPART
MN	04/01/1974	Appartement ind.	15/07/2024	Besoin urgent accompagnement
DO	07/08/1970	Studio individuel	01/01/2024	Passage du SAVS la Hêtraie au SAVS ETAP APPART
RP	22/09/1987	Studio individuel	16/12/2024	Passage du Foyer la Charmille au SAVS ETAP APPART
SS	20/12/1998	Appartement ind.	01/01/2024	Passage du SAVS la Hêtraie au SAVS ETAP APPART

Sortie du service en 2024

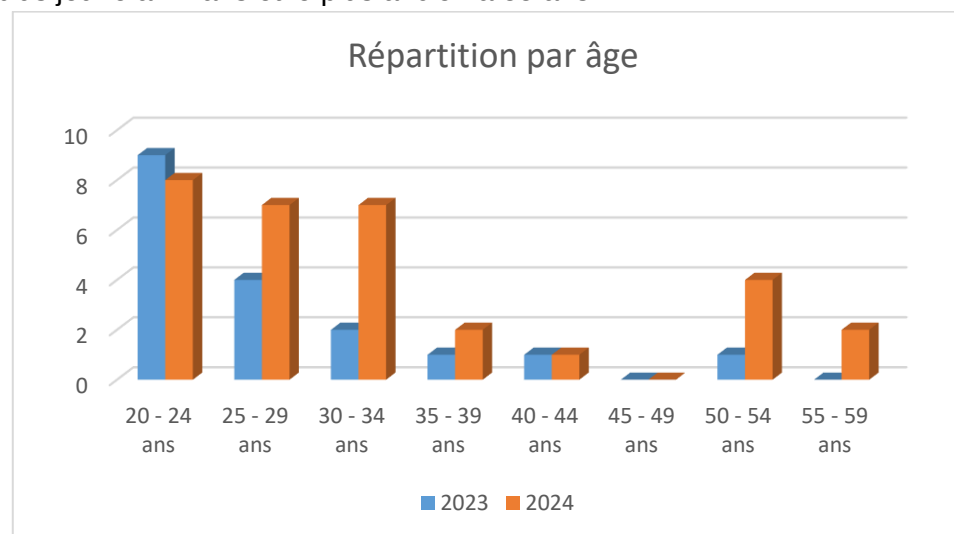
Nom	Date de naissance	Type de logement	Date d'entrée	Date de sortie	Motif de sortie
MDW	16/02/2001	Colocation	02/04/2022	22/03/2024	Départ vers l'habitat inclusif
EE	18/01/1997	Colocation	01/10/2017		Départ vers le Foyer la Charmille
MN	22/10/2001	Colocation	07/05/2022	31/03/2024	Refus renouvellement orientation par la MDPH
RT	26/04/1969	Studio individuel	01/01/2024	01/10/2024	Passage appartements-tremplin à l'habitat inclusif

Répartition par sexe :



Le SAVS a accompagné en 2024, 23 hommes et 8 femmes.

Répartition par âge : L'adulte le plus jeune a 21 ans et le plus ancien a 55 ans.



On peut donc remarquer que ce tableau correspond à l'évolution du public accompagné, évoquée précédemment, avec des aspirations et des besoins bien différenciés.

Pathologies et handicap

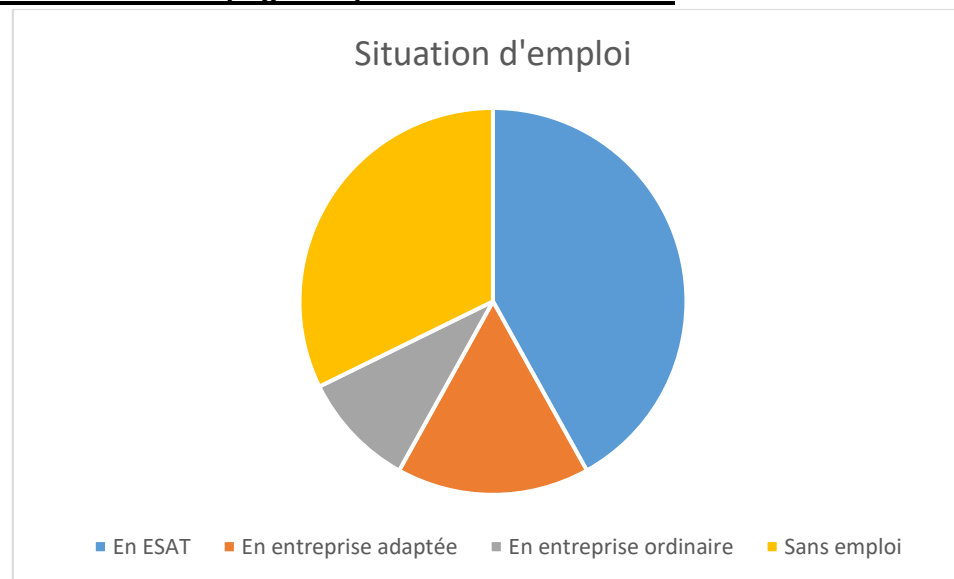
La très grande majorité des personnes accompagnées par le SAVS présente des troubles psychiques, pour certains non stabilisés et très prégnants, ce qui fragilise leur parcours de vie, tant sur le plan social que professionnel.

A ces fragilités peuvent s'associer une déficience intellectuelle légère, ou des maladies neuro-dégénératives, sans compter pour certains des addictions de tous types (tabac, drogue, jeux ...).

Quelques-uns d'entre eux sont dans un total déni de leur état psychique et refusent des soins, ce qui complique l'accompagnement.

Des liens importants se sont créés avec les services psychiatriques du secteur, afin de trouver des solutions.

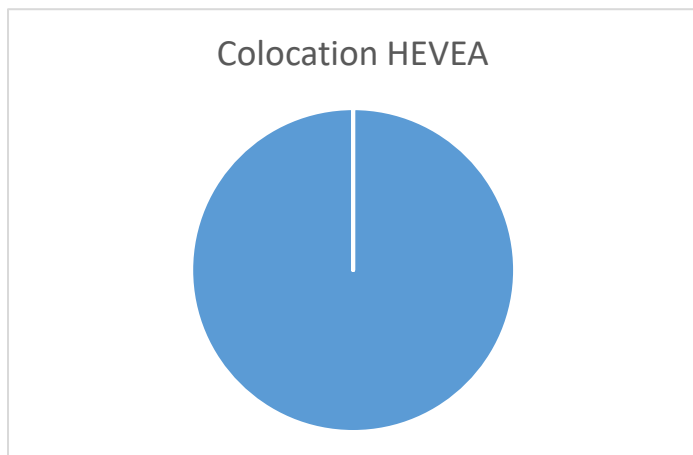
Situation professionnelle des personnes accompagnées par le service en 2024 :



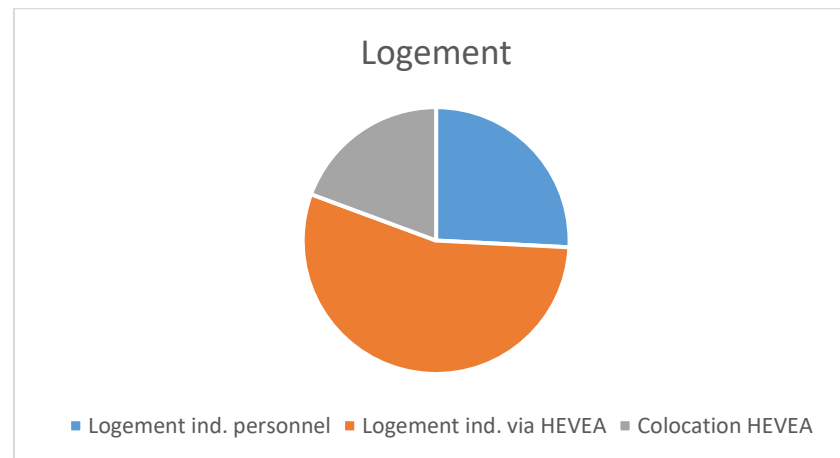
13 personnes travaillent en ESAT, 10 personnes sont sans emploi, 5 travaillent en entreprise adaptée et 3 en entreprise ordinaire.

Situation en lien avec le logement :

En 2023 :



En 2024 :



Au regard des projets personnalisés qui tendaient vers un souhait pour tous de vivre en logement individuel, on peut s'apercevoir que la qualité de vie de beaucoup de personnes s'est améliorée.

Nous sommes passés de 18 personnes vivant en colocation par deux ou par 4 (Maison les Neiges) en 2023, à 8 personnes vivant en logement individuel personnel, 17 en logement individuel via HEVEA et 6 encore en colocation HEVEA en 2024.

Comme il est expliqué dans le tableau suivant, daté au 31/12/2024, des évolutions sont en cours pour le premier trimestre 2024. Il ne devrait plus y avoir de colocation en 2025, excepté si cela devait correspondre aux souhaits de personnes accompagnées.

En étroite collaboration avec la responsable immobilier de l'Association et dans le cadre du projet de service, des solutions de relogement ont été proposées aux personnes accompagnées par le service.

Voici la répartition des logements et les modalités d'hébergement que l'Association met à disposition du SAVS Etap' Appart au 31 décembre 2024 :

	Secteur	Modalités financières de location	Modalité de vie dans le logement
Maison « Les Neiges »	Cergy Le Haut	Mise à disposition temporaire par le biais d'une redevance	3 colocataires disposant d'une chambre individuelle et partageant une cuisine, un salon et des sanitaires Des solutions de relogement sont en attente pour le 1 ^{er} trimestre 2025, la maison devrait être vide au 31/03/25.
Appartement T3 « Les Maradas »	Cergy	Mise à disposition temporaire par le biais d'une redevance	2 colocataires disposant d'une chambre individuelle et partageant une cuisine, un salon et des sanitaires
Appartement T3 « Les Colonnes »	Cergy Le Haut	Mise à disposition temporaire par le biais d'une redevance	1 locataire disposant d'une chambre individuelle, d'une cuisine, un salon et des sanitaires Une solution de relogement de la personne est prévue pour le 1 ^{er} trimestre 2025, l'appartement sera alors rendu au bailleur.
Appartement T1 « La Chevalerie »	Pontoise	Mise à disposition temporaire du logement par le biais d'une redevance	1 locataire vivant seul dans le logement
Appartement T1 « Le Château »	Pontoise	Mise à disposition temporaire du logement par le biais d'une redevance	1 locataire vivant seul dans le logement
Appartement T1 « Le Château »	Pontoise	Mise à disposition temporaire du logement par le biais d'une redevance	1 locataire vivant seul dans le logement
Appartement T1 « Le Château »	Pontoise	Mise à disposition temporaire du logement par le biais d'une redevance	1 locataire vivant seul dans le logement
Appartement T2 « La Tour Bleue »	Cergy Préfecture	Sous location du logement par l'Association HEVEA	1 locataire vivant seul dans le logement
Appartement T2 « La Tour Bleue »	Cergy Préfecture	Sous location du logement par l'Association HEVEA	1 locataire vivant seul dans le logement
Appartement T2 « La Tour Bleue »	Cergy Préfecture	Sous location du logement par l'Association HEVEA	1 locataire vivant seul dans le logement

Appartement T2 « La Tour Bleue »	Cergy Préfecture	Sous location du logement par l'Association HEVEA	1 locataire vivant seul dans le logement
Appartement T2 « La Tour Bleue »	Cergy Préfecture	Sous location du logement par l'Association HEVEA	1 locataire vivant seul dans le logement
Appartement T3 « Les chênes Mauves »	Cergy	Sous location du logement par l'Association HEVEA	1 locataire vivant seul dans le logement

Des perspectives de logement mis à disposition par le service se concrétiseront courant 2025.

L'objectif, à terme, est que les personnes accompagnées vivent dans leur propre logement, sans colocation. C'est pourquoi le service s'assure très régulièrement de la mise à jour des dossiers de demande de logement social pour chacun d'entre eux.

Cependant, le projet en cours d'élaboration du SAVS prévoit qu'il soit possible, si besoin, de proposer quelques logements temporaires à des personnes souhaitant adhérer au service, au regard des difficultés pour ce public « primo-arrivant » d'accéder à un logement.

Cette mise à disposition de logement permettra à ces personnes d'accéder à un logement tout en bénéficiant d'un accompagnement éducatif et social renforcé. Les nouveaux contrats de sous-location stipulent que cette mise à disposition de ces logements temporaires sera d'une durée d'un an, renouvelable de manière non tacite.

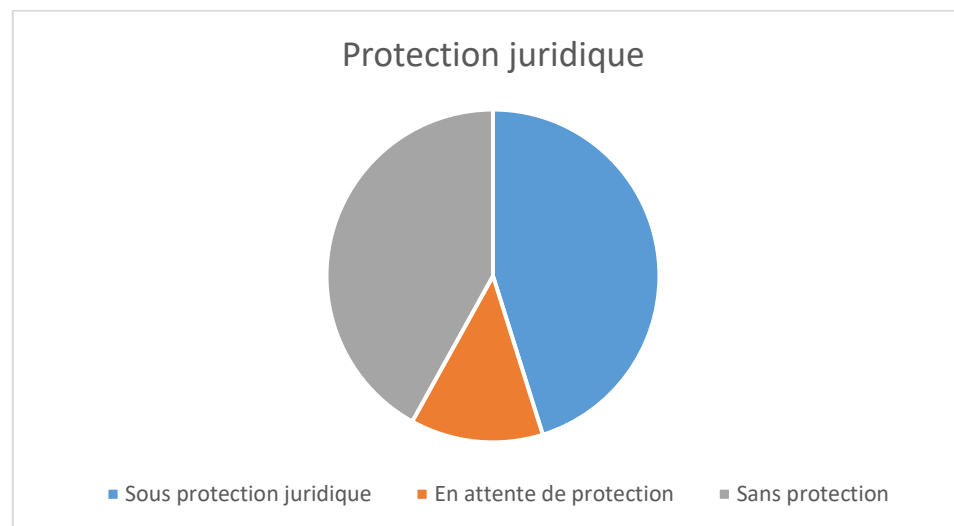
Le renouvellement du contrat de mise à disposition sera évalué par le service au regard de la situation de chacun : respect des conditions prévues dans le contrat (paiement des loyers, respect des locaux et du voisinage, investissement de la personne dans son accompagnement...).

En parallèle, une demande de logement social doit être en cours et renouvelée tous les ans par la personne, avec le soutien de l'équipe si besoin. Cette démarche doit permettre à terme à la personne de pouvoir bénéficier d'un logement pérenne en son nom propre.

Ainsi, les logements mis à disposition par le service, pour un temps donné, auront vocation à faire profiter d'un soutien éducatif renforcé qu'un SAVS classique ne serait pas en mesure d'apporter, à des personnes qui éprouvent des difficultés à accéder à un logement.

Le but est que les personnes ne s'installent pas de façon définitive dans de la sous-location via HEVEA, ce qui emboliserait les places pour de nombreuses années.

Protection Juridique :



14 personnes accompagnées bénéficient d'une mesure de protection juridique via un organisme tutélaire. 13 personnes sont sans protection juridique dont 2 sont en attente de réponse suite à un signalement de vulnérabilité auprès du procureur de la République faite par le service, en accord avec les personnes concernées.

Organigramme : ETP à vérifier

- 1 directrice (0.20 ETP)
- 1 chef de service (0,50 ETP)
- 1 psychologue (0,40 ETP)
- 1 Educateur Spécialisé
- 2 Aide Médico Psychologique
- 1 Aide-Soignant
- 0,10 ETP d'entretien
- 1 assistante de direction (0,50 ETP)

Stagiaires :

Sur l'année 2024, l'équipe a accueilli et accompagné 2 étudiantes :

- Une étudiante Educatrice Spécialisée en 1^{ère} année, dans le cadre d'un stage de 6 mois.
- Une étudiante Assistante de Service Social en contrat d'apprentissage depuis septembre 2024

CVS / réunions d'expression :

Durant l'année 2024, deux réunions d'expression ont été tenues ; une en mars et une autre en septembre. Ces réunions favorisent l'expression et la communication des personnes accompagnées entre elles, mais également avec le service. La parole est libre, chacun peut s'exprimer et donner son avis. Ces temps d'échanges sont aussi l'occasion de faire émerger des idées, des propositions, voir même des solutions selon les sujets abordés

Lors de la première réunion d'expression, 10 personnes accompagnées étaient présentes. Ce temps d'échange a permis de faire le point sur l'évolution du service, sur ses missions et ses modalités d'accompagnement.

Les notions de libre adhésion et d'engagement y ont été abordées. Les participants ont pu alors exprimer leur satisfaction de voir leur projet de vie se concrétiser notamment à travers l'accès à des logements individuels proposés par le service. En effet des solutions de relogement ont été proposées à plusieurs personnes et des perspectives à venir pour d'autres étaient en cours.

Lors de la deuxième réunion qui s'est tenue en septembre 2024, 10 personnes accompagnées ainsi qu'un membre du Conseil d'Administration étaient présentes.

Cette réunion fut l'occasion pour les participants d'apporter leurs regards concernant les missions d'un SAVS et de ses objectifs. En effet, une confusion s'est fait ressentir, notamment en lien avec la proposition de logements par le service : certaines personnes ont confondu le rôle éducatif de l'équipe et la mise à disposition de logement comme un bailleur pourrait le faire. Cette confusion a pu entraîner des incompréhensions ou des interrogations qui ont pu être éclaircies durant ce temps d'échange. La mission principale du service n'est pas de fournir un logement aux personnes accompagnées. En revanche, la sous location ou la mise à disposition d'un logement permet aux personnes d'accéder à un logement individuel dans un territoire locatif extrêmement tendu. Cette solution d'hébergement doit rester temporaire, elle est une étape pour appréhender la vie hors institution ou familiale, le temps de pouvoir accéder à un logement en son nom propre, tout en bénéficiant d'un accompagnement éducatif renforcé.

De plus, lors de cette réunion, les participants ont été conviés à participer à l'écriture du projet de service lors de réunions animées par la responsable qualité de l'Association.

Activités – Sorties :

Lors des week-ends, certaines activités ou sorties éducatives sont organisées par l'équipe. Ces temps de convivialité permettent aux personnes accompagnées de partager un moment ensemble, de sortir de leur isolement et de découvrir d'autres horizons.

Voici quelques exemples de sorties ou activités auxquels plusieurs personnes ont participé : confection et partage de repas à thème, cinéma, bowling, randonnées, évènements festifs au sein de l'agglomération, journée à Berck plage, ...

De plus, un transfert de 3 jours du 30 août au 1^{er} septembre a été organisé à FECAMP, en Normandie. 5 jeunes hommes ont participé à ce séjour qui leur a permis de faire connaissance et de découvrir la région.

Les deux professionnelles ont pu partager le quotidien de ces personnes et de repérer leurs compétences et des axes d'accompagnement à mener.

Accompagnement éducatif :

Pour garantir un accompagnement social et éducatif adapté, le service propose plusieurs prestations auprès des personnes, conformément au Décret n°2005-223 du 11 mars 2005 qui définit les missions et le cadre des SAVS :

- ➔ **L'évaluation des besoins et des capacités d'autonomie** : cette étape est cruciale dans l'accompagnement : elle permet d'évaluer les compétences acquises et celles qui sont à soutenir, développer ou à acquérir. Cette évaluation se fait par le biais de rencontres régulières avec les membres de l'équipe. Ces rencontres sont réalisées au domicile, au bureau du service ou en milieu ouvert en fonction des besoins et des situations.
- ➔ **L'identification de l'aide à mettre en œuvre en collaboration avec la personne accompagnée**. Au fil de l'accompagnement, des axes de travail sont dégagés en concertation avec la personne accompagnée. C'est notamment par le biais du projet personnalisé, que ces axes sont formalisés et contractualisés.

- ➔ **La proposition de conseils personnalisés et adaptés** : tout au long de l'accompagnement, l'équipe vise à faire évoluer les compétences de la personne. Pour adapter au mieux les conseils et les démarches, les réunions de service hebdomadaires permettent à l'équipe pluri-professionnelle d'échanger, d'apporter des hypothèses et des pistes d'accompagnement à travers les échanges d'informations et d'observations de chacun.
- ➔ **L'accompagnement, l'assistance dans la réalisation de la vie domestique et quotidienne** : Ce soutien de proximité est réalisé à travers des accompagnements individuels lors de rendez-vous réguliers réalisés au domicile, au bureau du service ou en milieu ouvert (autres lieux de rencontres propices à l'accompagnement : employeur, médecins, institutions administratives comme la CAF, France Travail, CPAM...). Chaque personne a des besoins et des compétences différentes, l'équipe se doit de s'adapter à chaque situation en fonction de chacun.
L'accompagnement peut également se faire à travers des temps collectifs. Le SAVS organise également des activités collectives, telles que des sorties, des activités, des rencontres... Elles sont proposées à toutes les personnes accompagnées par le service et visent à favoriser l'inclusion sociale et à créer des liens.
- ➔ **Le suivi et la coordination des actions des différents intervenants et/ou partenaires** : Le SAVS collabore avec des partenaires (établissements médico-sociaux, services sociaux, etc.) pour assurer une prise en charge globale et cohérente de la personne. En effet, le SAVS a pour vocation d'amener les personnes accompagnées vers les interlocuteurs adaptés à chaque situation afin de favoriser une insertion sociale et professionnelle pérenne.
- ➔ **Le soutien des relations** avec l'environnement social, familial et professionnel de la personne afin de **maintenir ou développer son insertion** : Le S.A.V.S. tend à favoriser le maintien ou le développement des relations sociales de la personne pour éviter l'isolement. Ce soutien se fait bien sûr en lien avec la personne qui en est demandeuse.

Pour accompagner les personnes au plus proche de leurs besoins, le SAVS intervient régulièrement à leur domicile à travers des Visites A Domicile (V.A.D.). Ce mode d'accompagnement est central au sein du SAVS car il permet de travailler tout ce qui est en lien avec la vie quotidienne au sein d'un logement. La visite à domicile permet également à l'équipe d'observer les conditions de vie de la personne, ses habitudes et de dégager des pistes d'accompagnement.

Le point commun de toutes les personnes accompagnées par le service est le fait que c'est la première fois qu'elles vivent en appartement, en dehors d'un cadre familial ou institutionnel (foyer, familles d'accueil). Si cette vie en appartement autonome est souhaitée et idéalisée par tous, elle n'en reste pas moins difficile à gérer au quotidien. Le fait de vivre seul en logement les confronte à une réalité dont ils n'avaient parfois pas

pris la mesure. Pour un grand nombre, les apprentissages liés à la gestion d'un quotidien sont l'un des axes prioritaires d'accompagnement afin de leur permettre d'avoir un rythme de vie équilibré. Voici les domaines d'action du service qui sont quotidiennement mis en œuvre :

- ➔ La vie quotidienne et domestique (alimentation, rythme jour/ nuit, gestion du temps libre, réception et traitement des courriers reçus, utilisation de l'électroménager...)
- ➔ Le logement (entretien, gestion des frais de logement, investissement du logement par l'achat de meubles, s'approprier son chez soi...)
- ➔ L'insertion professionnelle (échanges avec les différents partenaires, inscription et démarches liées à France Travail, habitudes de rythmes de vie, recherche d'emploi ou de stages...)
- ➔ La socialisation (rompre l'isolement, leur faire découvrir le territoire, les faire sortir de leur enfermement lié aux réseaux sociaux et aux jeux vidéo...)
- ➔ La santé physique et psychique (alimentation, accès aux soins, orientation vers des spécialistes, prise en compte de leur santé, hygiène corporelle...)
- ➔ La gestion administrative et budgétaire (accompagnement soutien dans leur démarches CAF, MDPH, France Travail, demande de logement social, titre de séjour, impôts, mise en place d'échéancier pour leurs dettes de logement...)

- **Travail en partenariat :**

Le service ayant été repris sans présence réelle de l'ancienne équipe, la transmission de relais au niveau des partenaires n'a pas pu se faire. Le service a donc dû (re)créer un réseau de partenaires pour adapter au mieux l'accompagnement et favoriser les projets de chacun.

Faute de temps consacré à cette recherche en 2023, l'un des objectifs de l'année 2024 était la recherche et la construction d'un maillage de partenaires complémentaires et adaptés aux problématiques rencontrées. C'est à travers les différentes situations que l'équipe a pu connaître et se faire connaître de nombreux partenaires avec lesquels un travail en réseau est réalisé. Voici un tableau récapitulant les partenaires les plus souvent sollicités par le service :

Domaine d'intervention	Partenaires associés	Actions/mission complémentaire
Vie quotidienne et sociale	▪ Association d'aide à domicile Vexidom ▪ Association Mélia ▪ Gardiens d'immeuble ▪ Bailleurs sociaux, CHRS ▪ SAVS de la Hêtraie ▪ Dispositif d'Habitat inclusif	→ Aide à l'entretien du logement → Thérapie familiale → Sécurité et voisinage → Accès au logement → Accompagnement à la vie Sociale → Accompagnement éducatif par l'accès à un logement
Santé	▪ Cabinet médical d'infirmiers libéraux ▪ Pharmacies de secteur ▪ Psychiatre de ville, CMP ▪ Centre Dune	→ Suivi et contrôle médical (diabète, injections, soins à domicile) → Mise en place de piluliers → Suivi psychiatrique → Centre d'accompagnement en addictologie
Insertion professionnelle	▪ France Travail, Cap Emploi ▪ Ecole de la seconde chance, CAVT, Mission locale ▪ Entreprises Adaptées, ESAT, Agences d'intérim	→ Aide à la recherche et au maintien de l'emploi → Elaboration et mise en œuvre du projet professionnel → Accès et maintien à un emploi
Administratif	▪ Service Social Départemental, MDPH ▪ Mandataires judiciaires	→ Accès et maintien des droits → Gestion administrative et budgétaire

Le SAVS ayant pour mission de guider et d'orienter les personnes accompagnées vers les partenaires de droit commun, la mise en œuvre d'un réseau partenarial est essentielle pour concrétiser cet objectif. Le service continuera donc dans les années à venir à rechercher et à entretenir ce réseau afin de répondre aux mieux aux besoins et aux attentes des personnes.

- **Temps de réunions formelles :**

- Tous les mardis de 10h à 13h, l'équipe en présence de la cheffe de service se réunit dans le cadre de la réunion pluri professionnelle. Cet espace de travail indispensable à la cohésion et à l'élaboration des projets, permet au service de faire le point sur différents sujets :
 - Organisation du service sur la semaine et le week-end à venir
 - Situations des personnes accompagnées décrites et analysées pour en déduire des hypothèses et des axes d'accompagnement
 - Préparation des synthèses qui aboutissent à la rédaction des projets personnalisés

- De plus, plusieurs réunions animées par la responsable qualité de l'Association autour de la révision du projet de service ont eu lieu depuis septembre. Ces réunions ont permis de préciser et de clarifier les missions du service et les modalités d'accompagnement. D'autres réunions seront prévues courant le 1^{er} trimestre 2025 pour aboutir à la rédaction du projet de service.
- Participations à quelques réunion générales animées par la Directrice, avec les professionnels du SAVS la Hêtraie, de la Charmille et des Habitats Inclusifs : transformation de l'offre ; réflexion éthique, qualité...
- 10 fois par an, l'équipe du SAVS, hors présence de l'équipe de Direction, bénéficie de séances d'analyse des pratiques, animées par une psychosociologue extérieure au service.

- **Formation :**

Deux professionnelles ont bénéficié de la formation intra HEVEA dont le thème était « Handicap et autres cultures », elle s'est déroulée sur deux jours.

De plus, toute l'équipe ainsi que la cheffe de service a pu bénéficier de la formation intra HEVEA de 3 jours qui s'intitulait « Travailler en SAVS/ SAMSAH », formation que l'équipe avait demandé lors du changement de statut du service en 2023.

Cette formation a permis à l'équipe de consolider son approche éducative demandée dans le cadre d'un SAVS. Y ont participé également les deux autres équipes de SAVS de l'Association (SAVS la Hêtraie et SAVS VPA).

Cette formation a été très riche de partage d'expériences et d'informations et a aussi permis aux trois équipes de renforcer leurs liens, notamment dans le cadre du regroupement géographique sur le même site des 3 SAVS, prévu en 2025.

- **Vue d'ensemble sur cette année 2024**

Il est aisé de constater que ce service a considérablement évolué depuis 2023, passant d'un FHT à un SAVS.

L'année 2024 est venue préciser les spécificités du service en s'appuyant sur les besoins et les demandes des personnes accompagnées.

L'élaboration du projet de service a permis de concrétiser les modalités d'accompagnement à travers un projet éducatif répondant aux problématiques rencontrées, notamment à travers la mise à disposition possible de logements temporaires.

.

Les nouvelles perspectives pour l'année 2025 :

L'année 2024 fut une année de stabilisation de l'équipe et du service, mais aussi d'ouverture vers les partenaires extérieurs. Pour autant, cette année 2024 a été l'occasion de repenser le projet de service qui a commencé à se mettre en œuvre par la recherche et la mise à disposition de plusieurs logements associatifs. Ces logements ont permis à des personnes ayant vécu en Foyer d'Hébergement ou en famille de voir leur projet de vie en appartement se concrétiser.

L'année 2025 sera dans la continuité de cette année écoulée dont les objectifs prioritaires seront de :

- ➔ Stabiliser l'équipe de professionnels
- ➔ Rechercher et entretenir un réseau partenarial complémentaire et adapté aux problématiques rencontrées par les personnes accompagnées
- ➔ Représenter le service lors d'évènements en lien avec le secteur médico-social et élaborer des outils de communication externe en lien avec la charte graphique HEVEA (plaquette de présentation du service, cartes de visite...)
- ➔ Mettre à jour les outils de la loi 2002-2 dont le livret d'accueil et le règlement de fonctionnement
- ➔ Formaliser la totalité des projets personnalisés à travers la trame du Dossier Informatisé de l'Usager
- ➔ Mettre en œuvre le déménagement du service dont les locaux vont être transférés « rue du Petit Albi » à Cergy courant 2025
- ➔ Finir l'élaboration du projet de service en lien avec la responsable qualité de l'Association
- ➔ Formaliser le plan d'amélioration continue de la qualité à travers des « fiches action »
- ➔ Systématiser la démarche de déclaration d'évènements porteurs de risques
- ➔ Soutenir la formation et l'évolution des professionnels
- ➔ Préparer l'évaluation externe prévue en 2026

Emmanuelle VASCONI,
Directrice de l'EANM La Charmille, des SAVS la Hêtraie / ETAP APPART / VPA et du Dispositif d'Habitat Inclusif

Audrey MARTIN, Cheffe de service éducatif du SAVS ETAP

Cyrielle ECALARD, Cheffe de service éducatif du Foyer de vie La Charmille et du dispositif EMA-PADH